1 Introduction
2 Analyse des dangers : henkel
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 Méthacrylate de 4-tert-butylcyclohexyle
2.5.2 1,3 Diméthacrylate de butylène glycol
2.5.3 Méthacrylate d'Hydroxypropyle
2.5.4 Acide acrylique
2.5.5 Alcools secondaires en C11-15, éthoxylés, 9EO
2.5.6 Hydropéroxyde de cumène
2.5.7 Diméthacrylate de 2,2'- éthylenedioxydiéthyle
2.5.8 Acide méthacrylique
2.5.9 Méthacrylate de méthyle
2.5.10 1-Acétyl-2-phénylhydrazine
2.5.11 N-Heptane

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit henkel
Company	Henkel Technologies France
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

modyva

groupe cohezio

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **henkel**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : henkel

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **henkel**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	Henkel Technologies France
État physique	liquide
Forme	visqueux
pH	Non disponible
Usage	Colle
Date FDS	2023-08-03

La FDS date du 2023-08-03. Elle a donc 3 an(s). La FDS ayant plus de 3 ans, il est *recommandé* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance Hydropéroxyde de cumène devrait être classée H331 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Acide méthacrylique devrait être classée H312 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Corrosif



Nocif / Irritant

Mentions de danger :

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

Transport :

- ADR : Aucun danger
- RID : Aucun danger
- ADN : Aucun danger

- IMDG : Aucun danger
- IATA : Aucun danger
- UN : pas disponible

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d’exposition

skin : - Rincer abondamment à l’eau courante et au savon pendant plusieurs minutes.
- Enlever tout vêtement ou accessoire contaminé.
- Si une irritation cutanée (rougeurs, inflammation, éruption) persiste après rinçage, consulter un médecin.

eyes : - Rincer immédiatement à l’eau courante pendant au moins 10 minutes.
- Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées.
- Continuer le rinçage jusqu’à ce que les symptômes disparaissent ou qu’un professionnel de santé soit consulté.

ingestion : - Rincer l’intérieur de la bouche.
- Boire 1 à 2 verres d’eau (si la victime est consciente et ne vomit pas).
- Ne pas provoquer le vomissement.
- Consulter un médecin dès que possible.

inhalation : - Éloigner la victime vers un espace aéré.
- Si les symptômes persistent (toux, oppression thoracique, irritation des voies respiratoires), consulter immédiatement un professionnel de santé.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Méthacrylate de 4-tert-butylcyclohexyle

Identification

- N° CAS : 46729-07-1
- N° EINECS : 256-277-5

Concentration :from 25.0 to 50.0

Dangers :

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.2 1,3 Diméthacrylate de butylène glycol

Identification

- N° CAS : 1189-08-8
- N° EINECS : 214-711-0

Concentration :from 10.0 to 20.0

Dangers :

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.5.3 Méthacrylate d’Hydroxypropyle

Identification

- N° CAS : 27813-02-1
- N° EINECS : 248-666-3

Concentration :from 5.0 to 10.0

Dangers :

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.4 Acide acrylique

Identification

- N° CAS : 79-10-7
- N° EINECS : 201-177-9

Concentration :from 5.0 to 10.0

Dangers :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d’ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H332 Nocif par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 2.0 - VLE-8h (mg/m³) : 6.0 - VLE-15min (ppm) : 20.0 - VLE-15min (mg/m³) : 59.0

2.5.4.1 PROPRIÉTÉS

FICHEFévrier 2023Fiche n°233 - Acide acryliqueFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Acide acrylique »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.5 Alcools secondaires en C11-15, éthoxylés, 9EO

Identification

- N° CAS : 68131-40-8
- N° EINECS : None

Concentration :from 1.0 to 3.0

Dangers :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H332 Nocif par inhalation.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.5.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.6 Hydropéroxyde de cumène

Identification

- N° CAS : 80-15-9
- N° EINECS : 201-254-7

Concentration :from 0.1 to 1.0

Dangers :

- H242 Peut s’enflammer sous l’effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d’ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H330 Fatal if inhaled
- H373 Risque présumé d’effets graves pour les organes à la suite d’expositions répétées ou d’une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H331 Toxique par inhalation.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.6.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.7 Diméthacrylate de 2,2′- éthylenedioxydiéthyle

Identification

- N° CAS : 109-16-0
- N° EINECS : 203-652-6

Concentration :from 0.1 to 1.0

Dangers :

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.7.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.5.8 Acide méthacrylique

Identification

- N° CAS : 79-41-4
- N° EINECS : 201-204-4

Concentration :from 0.1 to 1.0

Dangers :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H332 Nocif par inhalation.
- H312 Nocif par contact cutané.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 20.0 - VLE-8h (mg/m³) : 71.0

2.5.8.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.9 Méthacrylate de méthyle

Identification

- N° CAS : 80-62-6
- N° EINECS : 201-297-1

Concentration :from 0.1 to 1.0

Dangers :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 50.0 - VLE-8h (mg/m³) : 208.0 - VLE-15min (ppm) : 100.0 - VLE-15min (mg/m³) : 416.0

2.5.9.1 PROPRIÉTÉS

FICHEJuin 2019Fiche n°62 - Méthacrylate de méthyleFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Méthacrylate de méthyle »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[4, 5, 16-18] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations | Bibliographie

2.5.10 1-Acétyl-2-phénylhydrazine

Identification

- N° CAS : 114-83-0
- N° EINECS : 204-055-3

Concentration :from 0.1 to 1.0

Dangers :

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.10.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.11 N-Heptane

Identification

- N° CAS : 142-82-5
- N° EINECS : 205-563-8

Concentration :from 0.1 to 1.0

Dangers :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 400.0 - VLE-8h (mg/m³) : 1664.0 - VLE-15min (ppm) : 500.0 - VLE-15min (mg/m³) : 2085.0

2.5.11.1 PROPRIÉTÉS

FICHEAvril 2023Fiche n°168 - HeptaneFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Heptane »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	- Gants résistant aux produits chimiques (norme EN 374). Matériau : caoutchouc nitrile (NBR). Épaisseur minimum : 0,4 mm. Indice de protection : – Contact court durée ou projections : indice ≥ 2 (temps de perméation > 30 min). – Contact direct et plus long : indice 6 (temps de perméation > 480 min).
Yeux	- Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes de protection pour produits chimiques. Équipement conforme à la norme EN 166.
Peau	- Gants résistant aux produits chimiques (norme EN 374). Matériau : caoutchouc nitrile (NBR). Épaisseur minimum : 0,4 mm. Indice de protection : – Contact court durée ou projections : indice ≥ 2 (temps de perméation > 30 min). – Contact direct et plus long : indice 6 (temps de perméation > 480 min).
Système respiratoire	- Assurer une aération et ventilation suffisantes. Porter un masque agréé ou un respirateur avec cartouche de vapeur organique si utilisation dans un endroit mal ventilé. Type de filtre : A (EN 14387).

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Corps	- Porter un vêtement de protection approprié. En cas d'éclaboussures de liquide : vêtements conformes à la norme EN 14605. En cas d'exposition aux poussières : vêtements conformes à la norme EN 13982.

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conditions de stockage sûr : - Stocker dans un endroit frais et sec. Incompatibilités potentielles (voir section « réactivité ») : - Oxydants forts - Acides - Agents réducteurs - Bases fortes
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Colle